



AVIS DE RECRUTEMENT ASSISTANT SOCIAL (H/F/X)

Le Centre public d'action sociale de Virton **recrute** en urgence **un assistant social (h/f/x) temps plein** pour son service social général afin de satisfaire aux besoins actuels de ce service.

Les candidatures munies des pièces requises :

⇒ C.V., copie du diplôme, copie de la carte d'identité, extrait du casier judiciaire

seront transmises à Monsieur le Président du CPAS de Virton (2, rue des Combattants à 6760 Virton) par recommandé ou déposées au CPAS contre accusé de réception ou par courriel au département RH (rh@cpas-virton.be).

Les candidat(e)s devront répondre aux conditions ci-après :

Conditions générales :

- être ressortissant ou non de l'Union européenne (pour les ressortissants hors UE, être en possession d'un permis de travail) dans les conditions générales d'accès à l'emploi pour l'ensemble des membres du personnel CPAS et de la MR-MRS « l'Amitié » ;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- jouir des droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- être âgé de 18 ans au moins, aucune limite d'âge maximale n'est requise en matière de recrutement de personnel sauf lorsqu'une limite d'âge est imposée par une disposition légale ;
- être âgé(e) de 18 ans au moins, aucune limite d'âge maximale n'est requise en matière de recrutement de personnel sauf lorsqu'une limite d'âge est imposée par une disposition légale.

Conditions particulières :

- être titulaire d'un diplôme d'assistant social de l'Enseignement supérieur de type court (graduat - bachelier) ou porteur d'un titre équivalent ;
- disposer d'une expérience utile au sein d'un service social en CPAS est un atout ;
- disposer du permis de conduire de la catégorie B ;
- posséder un véhicule personnel à la date d'entrée en fonction ;
- répondre aux conditions d'une aide à l'emploi (APE,...) est un atout ;
- posséder une très bonne maîtrise des logiciels bureautiques tels que WORD, OUTLOOK, EXCEL ;
- maîtriser des législations en lien avec la fonction :
 - o la loi organique des CPAS du 08/07/1976
 - o la loi du 26/05/2002 concernant le droit à l'intégration sociale
 - o la loi du 02/04/1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS.

Tout renseignement complémentaire relatif à ce recrutement peut être obtenu auprès du Département des ressources humaines (☎ 063 24 09 67 ✉ (rh@cpas-virton.be).

Par le CPAS

La Directrice générale f.f.
Nathalie DEMAEGHT

Le Président
Nicolas SCHILTZ